



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 45

Mercredi 2 décembre 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Court

#### Avis de construction

Requérants: Sophie et Walther Hostettmann, rue des Coillardards 3, 2738 Court.

Propriétaires: idem requérants.

Auteur du projet: VarianteB SA, rue de Mévilier 26, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 181, au lieu-dit « rue Centrale 18 », 2738 Court.

Projet: transformations intérieures; installation d'un poêle à pellets; aménagement d'une terrasse couverte au Sud du bâtiment.

Chauffage: chauffage central inchangé, ajout d'un poêle à pellets.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone d'affectation: HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Les personnes désirant consulter ce dossier durant la période de fermeture de fin d'année de l'administration sont priées de prendre rendez-vous en appelant le 032 497 71 12 du lundi au vendredi (à l'exception du 25 décembre 2020 et du 1<sup>er</sup> janvier 2021), entre 10h30 et 11h30.

Court, le 2 décembre 2020

Municipalité de Court, administration municipale

consulté en prenant rendez-vous aux N°s de tél. suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémines, le 2 décembre 2020

Secrétariat communal

#### Offre d'emploi

##### Agent-e d'exploitation, concierge

Mission:

- Travailler de manière autonome, poste à responsabilité
- Effectuer l'entretien des espaces publics du village
- Organiser et effectuer les travaux de conciergerie des bâtiments communaux
- Organiser et effectuer le déneigement

Votre Profil:

- Personne de confiance et engagée
- Bon communicateur, adaptabilité
- Expérience exigée dans le nettoyage (connaissance des produits et des machines)
- Si possible CFC d'agent de propreté ou d'agent d'exploitation
- Accepter les horaires décalés selon le planning (grands ramassages, fêtes, déneigement)
- Etre domicilié dans la commune

Nous offrons:

- Un horaire de travail libre entre 6h et 18h
- Un salaire adapté
- Possibilité de bénéficier d'un logement de fonction

Entrée en fonction: le 1<sup>er</sup> février 2021.

Renseignements: Secrétariat communal, tél. 032 499 95 42.

Cahier des charges: disponible au secrétariat ou sur le site de la commune ([www.cremines.ch](http://www.cremines.ch)).

Candidature: lettre, CV, diplômes et certificats de travail sont à adresser au Conseil communal, rue du Collège 6, 2746 Crémines avec la mention « postulation ».

Délai de postulation: 31 décembre 2020.

Seuls les profils correspondant aux critères souhaités seront traités.

Crémines, le 2 décembre 2020

Le Conseil communal



### Eschert

#### Avis de construction

Requérant: Monsieur Albert Ruch, Clos Hennet 3, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Monsieur Albert Ruch, Clos Hennet 3, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 681, Rue de la Rauss 10, 2743 Eschert.

Projet: Construction d'un hangar pour stockage de bois.

Dimensions et genre: Selon plans déposés.

Construction: Selon plans déposés.



### Corcelles

#### Garage à louer

La Commune met en location le garage de la Tuf, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Voici quelques informations:

- pas d'électricité
- dimension du garage: 8.60 m longueur et 5.80 m largeur
- dimension de la porte coulissante: 3.90 m largeur et 2.70 m hauteur

Si vous êtes intéressé(e), il est possible de prendre rendez-vous avec M<sup>me</sup> Marianne Müller, Mairesse, au 079 372 11 73 afin de le visiter.

En cas d'intérêt, vous êtes prié(e) de proposer votre offre de location jusqu'au 15 décembre 2020.

Dans la mesure du possible, le Conseil avantagera un citoyen du village.

Corcelles, le 25 novembre 2020

Conseil communal

#### Approbation du règlement concernant les élections et les votations aux urnes

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne a approuvé en date du 5 novembre 2020, le règlement susmentionné de la Commune mixte de Corcelles, adopté par l'Assemblée communale du 9 septembre 2020.

En application à l'art. 45 de l'Ordonnance du 16 décembre 1998 sur les Communes (OCo), il est procédé à la publication de cette approbation.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement. Il peut être consulté au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Corcelles, le 2 décembre 2020

Secrétariat communal

Zone : HA2.

Dérogation requise : art. 24 al. 2 RC.

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert jusqu'au 14 janvier 2021 inclusivement.

Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de la fermeture du bureau communal du 24 décembre 2020 au 10 janvier 2021, prière de contacter le N° 077 495 06 45 pour des consultations entre le 4 et le 8 janvier 2020.

## Grandval

### Avis de construction

Requérant : Monsieur David Flück, Ch. de la Gaillardarde 4, 2745 Grandval.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1336, au lieu-dit : « La Gaillardarde », commune de Grandval.

Projet : démolition du chalet.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone mixte centre HAC.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 décembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 novembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Un sapin illumine Grandval pour Noël

En lieu et place des traditionnelles décorations le long de la route cantonale, un magnifique sapin a été dressé devant l'administration communale.

Le Conseil municipal remercie chaleureusement la famille de M. Laurent Minder pour le sapin et remercie toutes les personnes qui ont aidé à sa mise en place.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Grandval, le 2 décembre 2020

Le Conseil municipal

## Loveresse

### Avis de construction

Requérant : Zimmermann Philippe, Les Vies 25, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillon 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 619, Les Vies 25b, commune de Loveresse.

Projet : construction d'un nouveau couvert pour deux voitures et réalisation d'un étang végétalisé avec une zone végétalisée sur la place pavée actuelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Zone H2 a.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 décembre 2020 inclusivement auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 20 novembre 2020

Conseil communal

### Rapport d'analyse de l'eau potable

A l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 16 novembre 2020 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- qualité bactériologique : irréprochable
- dureté en graduation française (°f) : 18,5
- teneur en nitrate (mg/l) : 5,7
- provenance de l'eau : eau de source
- traitement de l'eau : non traitée

Les personnes qui le souhaitent, peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 26 novembre 2020

Conseil communal

## Moutier

### Avis de construction

Requérant : Agrebi Ahmed, Spühlirain 40, 3098 Schlieren b. Köniz

Emplacement : Parcelle N° 1471, rue du Nord 20

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau, remplacement d'une porte par une fenêtre en façade Est.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 28 décembre 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 25 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 25 novembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : CFF Immobilier-Gérance, Place de la Gare 1, 1003 Lausanne

Auteur du projet : Bureau d'architecture Brice Lachat, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 3021, avenue de la Gare 22

Projet : Aménagement d'une terrasse en toiture côté Sud avec l'accès par un escalier métallique en colimaçon

Zone : Gare CFF

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 28 décembre 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 25 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 25 novembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Services techniques

#### Facturation de l'émolument de base pour l'enlèvement et l'élimination des déchets pour les objets vacants (toutes catégories) – Information aux propriétaires et aux gérances d'immeubles

Compte tenu des dispositions légales, de la jurisprudence et du Règlement communal sur les déchets, la Municipalité de Moutier informe les propriétaires et les gérances d'immeubles que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- L'émolument de base pour l'enlèvement et l'élimination des déchets pour toutes catégories assujetties au paiement de la taxe sera facturé pour les objets vacants pendant une durée minimale de 6 mois.
- La facturation sera réactivée dès que l'objet ne sera plus vacant. Le propriétaire a l'obligation d'annoncer cette modification.

A l'issue de cette période, la facturation sera supprimée pour le mois suivant, uniquement sur demande écrite du propriétaire ou de la gérance, adressée au Service de facturation des Services industriels, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Moutier, le 10 novembre 2020

Conseil municipal

### Mesures en matière de circulation routière

Se fondant sur l'article 3, al. 2 et 4 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR), ainsi que sur l'article 44, al. 1 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, le Conseil municipal a décidé d'introduire les restrictions suivantes en matière de stationnement : Parcelle N° 40, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, places de parc situées derrière le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville

- Modification de 1 place de stationnement blanche contre paiement par 1 place de stationnement jaune réservée exclusivement aux personnes handicapées.
- Modification de 1 place jaune réservée exclusivement aux personnes handicapées par 1 place de stationnement jaune réservée exclusivement à la charge électrique des véhicules et d'une durée de 4 heures maximum tous les jours de la semaine (lundi-dimanche).

Conformément à l'article 63, 1<sup>er</sup> al. lettre a, et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Moutier, le 25 novembre 2020

Conseil municipal

### Ordonnance sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (Ordonnance FCEE)

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil municipal, lors de sa séance du 24 novembre 2020, a modifié l'Ordonnance sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 25 novembre 2020  
Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Simonin Christiane et Jean-Claude, rue de la Condemine 28, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier.

Emplacement: Parcelle N° 2757, rue de la Condemine 28.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

Zone: H3.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 2 décembre 2020  
Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Rohrer Laurent, rue Jolimont 3, 2740 Moutier.

Auteur du projet: GobaTech, 2824 Vicques.

Emplacement: Parcelle N° 1999, rue Jolimont 3.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

Zone: H3.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 2 décembre 2020  
Services Techniques-Urbanisme

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours **trois places d'apprenti(e) employé(e) de commerce à l'administration communale;**  
**une place d'apprenti(e) agent(e) d'exploitation (service conciergerie);**  
**avec entrée en fonction à mi-août 2021.**

Renseignements pour les apprenti(e)s employé(e) de commerce auprès de M<sup>me</sup> Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier (Tél. 032 494 11 11, courriel: [virginie.simonin@moutier.ch](mailto:virginie.simonin@moutier.ch)).

Renseignements pour l'apprenti(e) agent(e) d'exploitation auprès de M. Marco Fernandez, Chef du Service des Bâtiments (Tél. 032 494 13 33, courriel: [marco.fernandez@moutier.ch](mailto:marco.fernandez@moutier.ch)).

Le dossier de candidature comprenant lettre de motivation, curriculum vitae et photocopies du dernier bulletin scolaire doit être adressé, par courrier postal uniquement, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier. Délai de réception: **11 décembre 2020.**

Moutier, le 25 novembre 2020  
Conseil municipal

### Chancellerie municipale

#### Votation communale du 29 novembre 2020

Le 29 novembre 2020, le Corps électoral de Moutier a accepté la révision du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de Moutier par 1421 oui et 219 non.

Conformément à la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) et au Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de Moutier, recours peut être formé auprès de Madame la Préfète du Jura bernois, à 2608 Courtelary, contre la validité de la présente votation populaire dans les 30 jours à compter de la date du scrutin.

Moutier, le 30 novembre 2020  
Conseil municipal



### Petit-Val

#### Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr).

Requérant: Monsieur Nicolas Brunner, Sur la Côte 27, 2748 Souboz.

Auteur du projet: DeLaval SA, Bureau d'architecture, Chemin de Préalpes 10, 1630 Bulle.

Emplacement: parcelle N° 206 (DS 476), au lieu-dit: «Sur la Côte 28», Souboz, Commune de Petit-Val.

Projet: transformation du bâtiment existant pour vaches-mères et construction d'une nouvelle stabulation pour chevaux, démolition de la remise no 28a et construction d'une nouvelle fosse et d'une nouvelle fumière.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: prairies et pâturages riches en espèces.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 décembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 novembre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Communication du Conseil communal

#### Fête de Noël des écoles

Les actuelles prescriptions sanitaires impliquent que toutes les festivités publiques de Noël organisées habituellement par les écoles de Saicourt, Le Fuet et Châtelat sont annulées. Le syndicat scolaire Saicourt - Petit-Val souhaite un joyeux Noël à chacun et une bonne santé à tous.

Souboz, le 2 décembre 2020

Conseil communal



### Rebévelier

#### Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels à la suite du prélèvement effectué en date du 2 novembre 2020 sur le réseau de Rebévelier, réseau de distribution, école, toilettes hommes, lavabo. Ce prélèvement a été effectué par Jean-Marc Tonna, contrôleur des denrées alimentaires.

L'échantillon N° 139283 avait une température au moment du prélèvement de 10.1°C. Les critères d'analyse: qualité microbiologique, physique et chimique. L'échantillon était en règle au regard des critères mentionnés ci-dessus.

Rebévelier, le 25 novembre 2020

Le Conseil communal



### Reconvilier

#### Avis de construction

Requérant: Neuschwander Raphaël, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle.

Propriétaire: Neuschwander Raphaël, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle.

Auteur du projet: Neuschwander Raphaël, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle.

Emplacement: Parcelle N° 12, Route de Saules 1.

Projet: Pose d'un bandeau publicitaire pour 5 enseignes sur la façade Sud, pose d'une plaque publicitaire en façade Est et pose d'une vitrine publicitaire en façade Ouest, le tout non lumineux.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: HA3.

Zone de protection: PAL 1 «Village Ancien et Centre».

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 2 décembre 2020

Le secrétariat municipal

**Validation de vos avis  
sur la plateforme:  
lundi 14h**

## Avis de construction

Requérant : Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes.

Propriétaire : Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Alexandre Glück, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes.

Emplacement : Parcelle N° 2274, Rue des Prés 6 et 6a.

Projet : Construction d'une maison familiale avec couvert et garage annexe, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de deux panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit, création d'un accès.

Dimensions : Selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogation : Art. 24 RAC.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 2 décembre 2020

Le secrétariat municipal

## Saicourt

### Fête de Noël des écoles

Les actuelles prescriptions sanitaires impliquent que toutes les festivités publiques de Noël organisées habituellement par les écoles de Saicourt, Le Fuet et Châtelat sont annulées. Le syndicat scolaire Saicourt - Petit-Val souhaite un joyeux Noël à chacun et une bonne santé à tous.

Le Fuet, le 2 décembre 2020

Conseil municipal

### Procès-verbal de l'élection complémentaire d'un conseiller municipal

Jour de scrutin : 29 novembre 2020

Nombre d'électeurs inscrits : 466

Nombre de cartes de légitimation rentrées : 112

Participation électorale : 24.03%

Nombre de bulletins rentrés : 105

Bulletins n'entrant pas en ligne de compte : 37  
(10 blancs et 27 nuls)

Nombre de bulletins valables : 68

Ont obtenus des voix :

- Paroz Marc Alain 10
- Moser Aurélie 9
- Rosse Michel 7
- Infantino Ursula 5
- Paroz Florian 4
- Voix éparses 33

Est élu : PAROZ Marc Alain

Le Fuet, le 29 novembre 2020

Conseil municipal

## Saules

### Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 16 novembre 2020, montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle. Degré de dureté : 27,9 °f.

Saules, le 30 novembre 2020

Conseil communal

## Sorvilier

### Avis de construction

Requérant : M. Cyril Beutler, Grand-Rue 4, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Valbirse.

Emplacement : parcelle N° 229, au lieu-dit : « Clos Beausan 6 ».

Projet : Modifications du permis de construire 135/2020 : ajout de 20 cm d'isolation périphérique en façade Nord.

Dimensions et construction : selon les plans déposés.

Zone : Village ancien, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 2 décembre 2020

Conseil municipal

## Tavannes

### Fenêtre de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année, et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission de l'Environnement avait proposé à la population, particuliers ou commerçants, une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Quinze familles et commerces ont répondu favorablement à cet appel. Ces décorations pourront être découvertes durant une journée particulière répartie durant le mois de décembre et visibles entre 18h et 19h30. Cette année toutefois, au vu de la situation sanitaire et en application des directives actuellement en vigueur, il s'agira d'une version sans apéritif.

Le programme de cette animation est le suivant :

Me 02.12	Famille Caroline Gyger La Vauche 3
Je 03.12	L'Essentiel – Corinne Staïesse Rue H.-F. Sandoz 30
Sa 05.12	Copropriété Les Sats Passage de la Sat 6
Di 06.12	Olivia et Jean-Marc Knuchel Arsenal 10
Ma 08.12	Familles Messerli et Addor Ch. de la Ciblerie 1
Je 10.12	Jau Heidi Champs Saliers 5
Ve 11.12	Famille Gilgen Orange 18 (Le Châble)
Sa 12.12	Béatrice Gisiger Rue de Tramelan 30
Di 13.12	Sponziello Vanessa Orgerie 5
Lu 14.12	Eglise Evangélique Mennonite Tavannes Pierre-Pertuis 30
Ma 15.12	Le Jardin de Heidi Rue du Pasteur Frêne 4
Me 16.12	Mathieu et Noélie Lötscher Route de Tramelan 41
Je 17.12	Famille Nancy Gerber Pierre-Pertuis 94
Sa 19.12	Paroz Fleurs Rue de la Gare 2
Ma 22.12	Ecole secondaire Rue des collège 5

## Roches

### Procès-verbal assemblée communale du 24 septembre 2020

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 septembre 2020 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 23 novembre 2020.

Roches, le 24 novembre 2020

Conseil communal

### St-Nicolas

Au vu de la situation sanitaire actuelle, la traditionnelle fête de St-Nicolas est annulée.

Le Conseil communal regrette vivement cette décision, chaque enfant du village recevra un cornet à son domicile.

Roches, le 24 novembre 2020

Conseil communal

### Analyse de l'eau potable

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés sur le réseau en date du 27 octobre 2020 obtenus par le laboratoire cantonal, répondent aux dispositions légales.

Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé.

Lieu des prélèvements : chez M<sup>me</sup> Karine Monnerat Venaruzoo; immeuble Bas du Village 65.

Roches, le 27 novembre 2020

Conseil communal

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district  
de Moutier en version électronique sur  
[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

La population est cordialement invitée à découvrir ces décorations aux heures et dates indiquées ci-dessus.

Tavannes, le 19 novembre 2020

Secrétariat municipal

### Bons d'achat « Covid-19 »

Afin de soutenir l'économie locale et les habitants du village, l'UNAT (union des Négociants et Artisans de Tavannes) en collaboration avec la Municipalité de Tavannes lance une campagne d'action « Bons Covid-19 » ! Pour un prix de vente de Fr. 100.-, vous recevrez 2 bons d'achat « Covid-19 » d'une valeur totale de Fr. 120.-.

Afin qu'un maximum de ménages puisse en profiter, l'offre est limitée à Fr. 200.- maximum par ménage et seuls les citoyens Tavannois pourront s'en procurer.

Les bons d'achat seront en vente à l'administration communale jusqu'au 24 décembre 2020.

Tavannes, le 30 novembre 2020

Le Conseil municipal

### Mise au concours

La crèche municipale de Tavannes met au concours pour le 1<sup>er</sup> août 2021:

**1 place d'apprentissage d'assistant(e) socio-éducative**

Les dossiers de candidature sont à adresser au Secrétariat municipal, mention « postulation », Grand-rue 1, 2710 Tavannes ou par mail: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch) jusqu'au 16 décembre 2020.

Ce poste sera vraisemblablement repourvu en interne.

Tavannes, le 30 novembre 2020

Secrétariat municipal



**Valbirse**

### Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage:* Broquet Nadja et Chofat Julien, Rue Principale 12, 2735 Bévillard

*Auteur du projet:* KWSA SA, architectes HES-SIA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray

*Adresse du projet:* BF 1561, La Franay 13, 2735 Malleray, commune de Valbirse

*Description du projet:* rénovation de la villa existante. Remplacement de l'Eternit rose par de l'antracite. Changement des fenêtres. Démolition des cheminées existantes. Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud de la toiture. Suppression du chauffage au mazout, désaffectation de la citerne et installation d'une pompe à chaleur en façade Nord.

*Dimensions du projet:* selon plans déposés

*Constructions du projet:* selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions:* H1

*Dépôt public:* du 25 novembre au 24 décembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérant/maître d'ouvrage:* Jabas Sacha, Chemin des Pinsons 1, 2735 Malleray

*Auteur du projet:* Faivre énergie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

*Adresse du projet:* BF 1247, Chemin des Pinsons 1, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

*Description du projet:* Installation d'un nouveau système de chauffage pompe à chaleur extérieure air-eau au Nord de la parcelle

*Dimensions du projet:* selon plans déposés

*Constructions du projet:* selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions:* HI

*Dérogations:* Art. 14 règlement communal de l'affectation du sol et de construction de Malleray (RAC)

*Dépôt public:* du 25 novembre 2020 au 24 décembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet:* Schaller Christian, Route de Moron 9, 2735 Malleray

*Adresse du projet:* BF 820, La Tour 7, 2735 Bévillard

*Description du projet:* transformations intérieures, suppression des escaliers en façade Ouest, agrandissement Sud – création d'une véranda, agrandissement des garages à l'Ouest avec terrasse au-dessus, suppression de deux fenêtres au Nord, isolation périphérique, pose d'une pompe à chaleur extérieure au Nord-Ouest du bâtiment

*Dimensions du projet:* selon plans déposés

*Constructions du projet:* selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions:* H3

*Dépôt public:* du 25 novembre au 24 décembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 19 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérant/maître d'ouvrage:* Fioravanti David, Rue du Frête 11, 2735 Malleray

*Auteur du projet:* Faivre énergie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

*Adresse du projet:* BF 224, Rue du Frête 11, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

*Description du projet:* Installation d'un nouveau système de chauffage pompe à chaleur extérieure air-eau à l'Est de la parcelle

*Dimensions du projet:* selon plans déposés

*Constructions du projet:* selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions:* HI

*Dérogations:* Art. 14 règlement communal de l'affectation du sol et de construction de Malleray (RAC)

*Dépôt public:* du 25 novembre 2020 au 24 décembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérant/maître d'ouvrage:* Bühler Bertrand, Champ Pention 13, 2735 Bévillard.

*Auteur du projet:* Soleol SA, Chemin des Marais 1, 1470 Estavayer-le-Lac.

*Adresse du projet:* BF 1241, Champ Pention 13, 2735 Bévillard.

*Description du projet:* construction d'un carport avec pose de panneaux solaires sur la toiture.

*Dimensions du projet:* selon plans déposés.

*Constructions du projet:* selon plans déposés.

*Zone d'affectation et de constructions:* H2.

*Dérogation:* Art. 44 et 19 du règlement de construction de Bévillard (non-respect de la distance aux limites et distance à la route communale).

*Dépôt public:* du 2 décembre 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

### Décisions du Conseil général

Lors de sa séance du lundi 23 novembre 2020, le Conseil général a souverainement approuvé:

- L'élection des membres du Bureau du Conseil général pour 2021: Stéphane Chapatte PBD-UDC, président; Steve Morand PLR et sympathisants, premier vice-président; Denis Weibel PBD-UDC, deuxième vice-président; Fabien Germique Liste libre et Bastian Mathez PS et sympathisants, scrutateurs
- Les propositions de la Commission Bien Vivre à Valbirse relatives au projet « Le Marché de Valbirse »

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a également adopté :

- L'abrogation du règlement sur les colonies de vacances
- L'abrogation du règlement sur l'agence AVS de Bévillard-Malleray-Pontenet
- La modification du règlement sur la taxe immobilière
- La modification du règlement concernant le financement spécial relatif à la Crèche Au P'tit Château
- Un crédit de CHF 728'000.- pour la réfection du Chemin du Haut

Le référendum peut être demandé par 5 % des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours à compter de la présente publication. L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpiloz 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 25 novembre 2020  
Commune mixte de Valbirse

des sapeurs-pompiers, M. Christian Achermann, Président, Grand-rue 1, 2710 Tavannes.

Les postes seront vraisemblablement repourvus en interne.

Tavannes, le 30.11.2020

La Commission des sapeurs-pompiers

## Divers

**Corps des sapeurs-pompiers La Birse**

### Mise au concours

Suite au départ des titulaires au 31 décembre 2020, le Municipalité de Tavannes met au concours

#### Les postes de commandat et sous-commandant(e) du CSP La Birse

Vous êtes domicilié(e) sur le territoire des communes de Loveresse, Reconvilier, Saules ou Tavannes, vous avez entre 21 et 50 ans et vous avez de l'intérêt pour la tâche publique. Envoyez-nous votre dossier de candidature jusqu'au 16 décembre 2020 à l'adresse suivante: Commission

**Paroisse Catholique Romaine, Moutier**

### Dépôt public du procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée de Paroisse du 2 décembre 2020 sera déposé publiquement dès le 9 décembre 2020 durant 20 jours au secrétariat de la Cure, où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau.

Durant le dépôt public, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Paroisse.

2740 Moutier, le 2 décembre 2020

Le Conseil de Paroisse

## informations pratiques



### Belprahon

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: secretariat@belprahon.ch  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: caisse@belprahon.ch  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: www.belprahon.ch



### Champoz

Commune mixte de Champoz  
Brognna Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
Site internet: www.champoz.ch

## Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	51	47	16.12.2020	mercredi	53	30.12.2020	SUPPRIME
50	46	09.12.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi			

# informations pratiques



## Crémines

Secrétariat communal  
Rue du Collège 6  
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42  
Courriel: [secretariat@cremines.ch](mailto:secretariat@cremines.ch)  
Site internet: [www.cremines.ch](http://www.cremines.ch)

### Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

### Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



## Eschert

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85  
Courriel: [secretariat@eschert.ch](mailto:secretariat@eschert.ch)  
Site internet: [www.eschert.ch](http://www.eschert.ch)

### Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11 h à 12 h.  
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



## Grandval

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55  
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89  
Courriel: [secretariat@grandval.ch](mailto:secretariat@grandval.ch)  
Site internet: [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch)

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30  
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

**i** **informations pratiques**



## Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h  
Jeudi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h  
Site internet: [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

### Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



## Valbirse

Administration communale  
Rue Aimé Charpiloz 2  
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com/valbirse](https://facebook.com/valbirse)

### Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h